



SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SGORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 1

Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et approuve le compte de gestion du Trésorier Payeur, par treize voix pour et une abstention (Mme MENEGON).

Le Maire,
Joël PASQUELIN

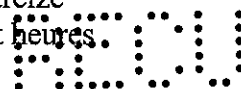




EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures.



Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 2

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif de l'exercice 2012, retraçant sa gestion.

Il donne ensuite la présidence à M. Francis SCORDO, doyen d'âge, et quitte la salle.

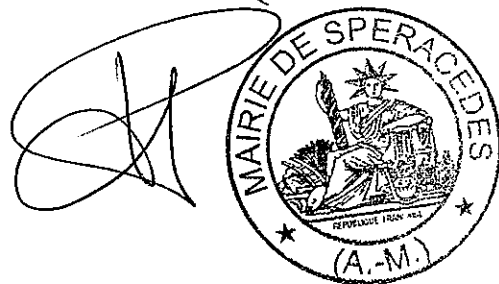
Le Conseil Municipal,

- donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ;
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- approuve les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal ouï le Président de séance et adopte, par onze voix pour et deux absentions (Mrs PIERINI et ROUSTAN), le Compte Administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat estimé de l'exercice	+ 8 772,99
B Résultats antérieurs reportés	
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 8 772,99
D Solde d'exécution d'investissement N-1	- 4 038,74
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 96 921,31
Besoin de financement F = D+E	
AFFECTATION + H	+ 92 882,57
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 8 772,99
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Maire,
Joël PASQUELIN

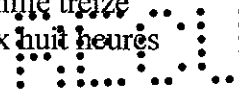




EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures



Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. François SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 3

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, constatant les résultats de l'exercice 2012, décide d'affecter ces résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement 2012 :

- Résultat estimé de l'exercice	+	8 772,99
- R 002	+	8 772,99

Résultat d'investissement 2012 :

- Solde d'exécution	+	68 082,33
- Résultat antérieur reporté 2011	-	72 121,07
- Résultat affecté D002	-	4 038,74
- Restes à réaliser 2012	+	96 921,31
- R001	+	92 882,57

Le résultat d'investissement étant excédentaire, il n'y a pas besoin d'affectation de financement au 1068.

Le Conseil Municipal adopte et vote, par douze voix pour et deux absentions (Mme MENEGON, M. ROUSTAN), l'affectation des résultats de l'année 2012.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix-huit heures.

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 4

Vote du Budget Primitif 2013

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2013 :

• **Fonctionnement**

- Dépenses : 949 822,23 €
- Recettes : 949 822,23 €

941 049,24 € + Résultat reporté 8 772,99 €

• **Investissement**

- Dépenses : 858 077,73 €

795 196,40 € + Restes à réaliser 58 842,59 € + Résultat reporté 4 038,74 €

- Recettes : 858 077,73 €

702 313,83 € + Restes à réaliser 155 763,90 €

TOTAL DU BUDGET

1 807 899,96 €

Les budgets de fonctionnement et d'investissement étant en équilibre, le Conseil Municipal adopte et vote le Budget Primitif 2013, par onze voix et trois abstentions (Mme MENEGON, Mrs PIERINI et ROUSTAN).

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix-huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIÉRINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 5

Demande de subventions - Opération 041 Acquisition terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention (M. ROUSTAN) :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 041 Acquisition du terrain Thuaire, dont le coût prévisionnel s'élève à 60 000,00 €.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Régional Contrat PAS 50 % :	30 000,00 €
Subvention DETR 30 % :	18 000,00 €
Emprunt :	12 000,00 €

- de solliciter l'attribution de subventions auprès des organismes compétents.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SGORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEÇON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEÇON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 6

Demande de subvention DETR - Opération 032 Informatique Ecoles et Mobilier Salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention (M. ROUSTAN) :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 032 Informatique Ecoles et Mobilier Salle des fêtes (ordinateurs, divers mobiliers pour les écoles et tables pour la salle des fêtes), dont le coût prévisionnel s'élève à 2 888,00 € HT, soit 3 453,00 € TTC.

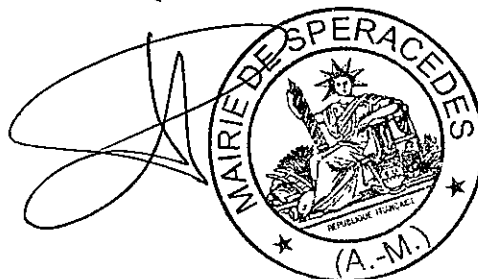
- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DETR 50 % :	1 444,00 €
Autofinancement :	2 009,00 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PÉRINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 7

Demande de subvention DETR - Opération 035 Aménagement Salle des Fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention (M. ROUSTAN) :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Opération 035 Aménagement de la salle des fêtes (changement des fenêtres et réfection de la toiture), dont le coût prévisionnel s'élève à 47 241,00 € HT, soit 56 500,00 € TTC.

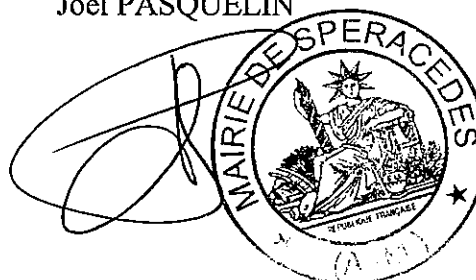
- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DETR 20 % :	9 448,00 €
Emprunt:	47 042,00 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SGORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANEF, M. Jean-Pierre PÉRINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 8

Demande de subvention Conseil Général - Opération 037 Mise en conformité éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention (M. ROUSTAN) :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Opération 037 Mise en conformité de l'éclairage public, dont le coût prévisionnel s'élève à 41 388,00 € HT, soit 49 500,00 € TTC.

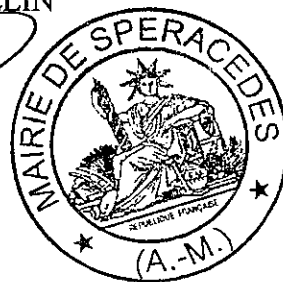
- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général 40 % :	16 555,20 €
Emprunt :	32 944,80 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Général.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 9

Demande de subvention Conseil Général - Opération 034 Acquisition mobilier de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention (M. ROUSTAN) :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 034 Acquisition mobilier de voirie (stands, toiture podium et jardinières), dont le coût prévisionnel s'élève à 9 888,00 € HT, soit 11 825,00 € TTC.

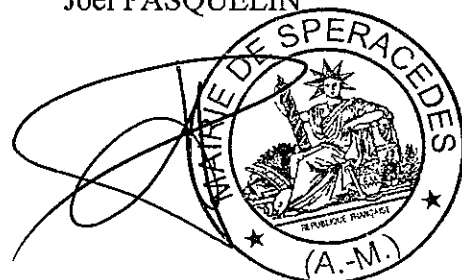
- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général 40 % :	3 955,20 €
Emprunt :	7 869,80 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Général.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix-huit heures.

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIÉRINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 10

Demande de subvention Conseil Général - Opération 038 Aménagement Ecole maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention (M. ROUSTAN) :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Opération 038 Aménagement école maternelle (climatisation du dortoir et pose de stores), dont le coût prévisionnel s'élève à 3 374,00 € HT, soit 4 035,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général 10 % : 337,40 €

Emprunt : 3 697,60 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Général.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures :

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAIS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 11

Demande de subvention Conseil Général - Opération 031 Voirie communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention (M. ROUSTAN) :

- d'approuver le programme de travaux suivants : Opération 031 Voirie communale, dont le coût prévisionnel s'élève à 72 213,51 € HT, soit 86 367,35 € TTC.

Détail des travaux :

- Chemin des Orangers	2 604,00 € HT
- Chemin des Basses Molières	1 200,00 € HT
- Chemin Etienne Beltrando	250,00 € HT
- Boulevard de la Renaude	5 588,00 € HT
- Chemin Saint Antoine	1 148,00 € HT
- Chemin Saint Antoine Rehaussement de la chaussée	6 798,00 € HT
- Chemin de la Molière	2 240,00 € HT
- Impasse Ernest Daver	3 733,00 € HT
- Aménagement du cimetière	31 834,00 € HT
- Création allées cimetière	6 620,00 € HT
- Chemin de la Navette	10 198,50 € HT

- d'adopter le plan de financement suivant :

Dotation cantonale 70 % :	50 549,45 €
Emprunt :	35 817,90 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Général.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 12

Demande de subventions - Opération 043 Construction d'une salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par neuf voix pour, deux voix contre (Mme MENEGON, M. PIERINI) et trois abstentions (Mme GARDE, Mrs NETTRE et ROUSTAN) :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Opération 043 Construction d'une salle polyvalente, dont le coût prévisionnel s'élève à 334 449,00 € HT, soit 400 000,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Régional Contrat PAS 45 % :	150 502,05 €
Subvention DETR 20 % :	66 889,80 €
Fonds de concours CCTS :	20 000,00 €
Emprunt :	162 608,15 €

- de solliciter l'attribution de subventions auprès des organismes compétents.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANEF, M. Jean-Pierre PÉRINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 13

Opération d'investissement sans subvention - Opération 039 Outillage technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention (M. ROUSTAN) :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 039 Outillage technique, dont le coût prévisionnel s'élève à 3 000,00 € TTC.
- d'adopter le plan de financement suivant :
Emprunt : 3 000,00 €
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix-huit heures.

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 14

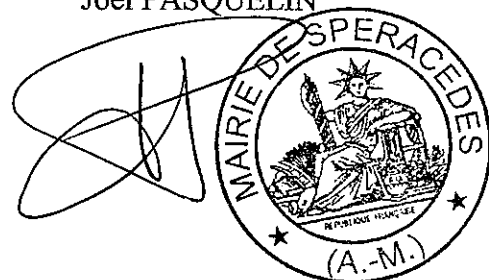
Indemnité de Conseil allouée au Trésorier Principal

Monsieur le Maire expose :

« L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor. Mme GOFFINET étant le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, par douze voix pour, une voix contre (M. NETTRE) et une abstention (M. PIERINI), approuve l'attribution de cette indemnité et l'autorise à en effectuer le versement.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le huit avril à dix-huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation :
3 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, M. Christophe ESCANO, M. Philippe NETTRE, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN, M. Georges TRAVERT

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. Georges TRAVERT, M. Pierre AZAIS donnant pouvoir à Mme Chantal MENEGON, Mme Dominique ROSTAIN donnant pouvoir à Mme Brigitte GARDE

Secrétaire : M. Christophe ESCANO

Délibération n° 15

Loyers logements communaux, ball trap et taxi

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des logements communaux, du ball trap et du taxi pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de ne pas augmenter l'ensemble des loyers pour l'année 2013,
- de prévoir, dans la mesure du possible, une modification du bail du ball trap.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

